
Dons patriotiques en effets d'habillement, numéraire et argenterie par le comité révolutionnaire de la commune de Moret (Seine-et-Marne), lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en effets d'habillement, numéraire et argenterie par le comité révolutionnaire de la commune de Moret (Seine-et-Marne), lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 637;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32934_t1_0637_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Une fille sage d'une réputation intacte parée des attributs de la liberté a été portée en triomphe et dotée par ses concitoyens.

Les dons patriotiques se réunissent aux dépouilles des temples, ils iront grossir le nombre des offrandes faites à la patrie.

Acceptez, Législateurs, les hommages de reconnaissance des citoyens de la commune de Bourgoin, nous finissons en vous priant de les autoriser à purifier une de leurs ci-devant églises, en la consacrant à la seule divinité que connaisse désormais la philosophie et la France; nous promettons d'en faire un usage qui remplira vos intentions. Nous n'avons que les vôtres.

Vive la République, une, indivisible, démocratique et impérissable. »

DESCHAMPS (*off. mun.*), BIZET aîné, MAINE, RAGOTSE (*off. mun.*), Et. ANNEQUIN (*off. mun.*), MOREL (*notable*), HOBARD (*notable*), L. GERVOZ (*off. mun.*), DETHORPE (*off. mun.*), RIVOIRE (*notable*), BIOS (*notable*), ERRILIEZ (*notable*), F. MORMY (*notable*), BUGHE (*secrét.*), MEVY (*off. mun.*), PERRICHON neveu (*notable*), BRISSARD (*notable*), COMBEROUSIE (*notable*), DOUZET (*notable*).

P.S. — Nous rappelons à votre sollicitude un objet qui mérite votre attention. Les nombreuses armées de la République sollicitent une quantité immense de substances, les grains ne manqueront pas, votre vigilance active et l'abondance du sol de la République y pourvoiront mais la grande nécessité à la nourriture de nos défenseurs peut devenir rare, prévenez, Législateurs, cet inconvénient; décrétez qu'il sera défendu à tous citoyens de ne tuer des veaux que lorsqu'ils auront atteint l'âge de trois mois, parce qu'alors le plus souvent les habitants des campagnes se précéderont à faire des élèves.

RAGOTSE (*off. mun.*), BUGHE (*secrét.*).

11

La société populaire de la commune de Charlieu offre un cavalier et des dons en nature. Peuplée au plus de 2,000 âmes, elle compte 300 défenseurs aux frontières, et ne se reposera que lorsque les tyrans reposeront dans le tombeau.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Charlieu, 29 pluvi. II] (2)

« Citoyen président,

La Société popul. de la comm. de Charlieu ne sera pas la dernière qui fera son offrande à la patrie. Voudrais-tu bien annoncer à la Convention nationale que cette société a fourni un cavalier armé et équipé qui vient de partir pour aider à terrasser les despotes coalisés contre nous; qu'elle enverra incessamment pour nos braves frères, les volontaires, plus de 200 che-

(1) P.V., XXXII, 389. B^m, 13 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 988, p. 5.

mises, des bas, des souliers, des habits d'uniforme, des guêtres, des gibernes et voudrais-tu bien lui apprendre que cette commune dont la population s'élève tout au plus à 2 000 âmes a donné près de trois cents défenseurs à la patrie et qu'elle ne se reposera que lorsque tous les tyrans seront anéantis. S. et F. »

F. LICHET (*présid.*), LIVET (*commis.-secrét.*).

12

L'agent national du district de Châlons-sur-Marne annonce que ce district a commencé la vente des biens des émigrés: que la somme des estimations étoit de 72 000 liv., et que celle des adjudications s'élève à 209 000 liv. Ce résultat, dit-il, prouve qu'on ne croit pas plus ici à la rentrée de nos chevaliers qu'à la résurrection des prêtres: il exprime le vœu de voir tous ces derniers hors le territoire de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Châlons-sur-Marne, 7 pluvi. II] (2)

« Je t'annonce, Citoyen président, que la vente des biens des émigrés a commencé ici primidi dernier. La somme des estimations étoit de 72 000 liv., celle des adjudications s'élève à 209 000 liv. Ce résultat te prouve qu'on ne croit pas plus ici à la rentrée de nos chevaliers, qu'à la résurrection des prêtres.

Puissent ces derniers être tous hors du territoire de la République. Hier nous en avons fait arrêter deux; on a saisi sur un, des catéchismes et instructions qui ont été faites pour la Vendée. Tout concourt à démontrer que nos prêtres se dispoient à en faire un second essai dans nos contrées; mais je n'ai pas oublié que la loi met entre les mains des districts les mesures révolutionnaires, et que ces mesures ont sauvé la République. Je contribuerai à l'affermir ou je périrai avec elle. »

LÉONARD.

13

Le comité révolutionnaire de la commune de Moret félicite la Convention et la Montagne de leur énergie, et annonce que les communes du canton se sont empressées de seconder leurs intentions, en allant déposer entre les mains du comité 733 chemises, 5 draps, 16 paires de souliers, 2 paires de guêtres, beaucoup de charpie et de vieux linge, trois marcs sept onces deux gros d'argent non monnoyé, 61 liv. 3 sous en numéraire, et en assignats 470 liv. 15 sous. Le comité a envoyé au district de Nemours beaucoup d'objets d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXII, 389-90. B^m, 12 vent.

(2) C 294, pl. 979, p. 36.

(3) P.V., XXXII, 390. B^m, 12 vent. et 13 vent. (suppl^t). Mention dans *J. Sablier*, n° 1173; *J. Fr.*, n° 525; *Mon.*, XIX, 509; *C. Eg.*, n° 562; *M.U.*, XXXVII, 200.